

## 5600 gros électroménagers ont retrouvé une seconde vie grâce aux centres de réutilisation electroREV

En 2017, 4.778 tonnes de DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) ont été collectées par les 5 centres de réutilisation spécialisés dans le gros électroménager en Wallonie et à Bruxelles. Regroupés sous le label electroREV, ces centres de réutilisation reconnus par Recupel proposent du matériel de seconde main de qualité, entièrement révisé et garanti 1 an. En outre, ces entreprises d'économie sociale contribuent à l'insertion socioprofessionnelle par la formation de plus de 120 stagiaires et créent de l'emploi pour 84 techniciens valoristes électroménagers, en plus des emplois créés en amont (collecte) et en aval (vente) de l'activité des centres de réutilisation pour un public souvent éloigné du marché traditionnel. Nouveau cette année, un 6e centre de réutilisation est labellisé electroREV pour élargir le service de proximité au citoyen et optimiser la réutilisation des DEEE en Wallonie.

### Un nouveau centre de réutilisation labellisé electroREV, le Plein Air à Mons

Créé en 1997, le Plein Air du CPAS de Mons a été labellisé electroREV au début de cette année. Christophe Miot, responsable du projet, explique : « Cette démarche de professionnalisation de l'activité Formation de valoristes en électroménagers est intéressante pour le projet du « CISP » (entreprise d'insertion par la formation) car, avec ce label, le projet s'inscrit pleinement sur les 3 axes du développement durable :

- Environnementalement : elle contribue positivement à la lutte contre l'obsolescence programmée et à la réduction des déchets en revalorisant des gros électroménagers ;
- Économiquement : la formation offre aux stagiaires, souvent aux profils éloignés du marché de l'emploi traditionnel, un nouveau tremplin pour l'emploi reconnu par les professionnels du secteur et les partenaires ;
- Socialement : un service professionnel est proposé aux citoyens qui souhaitent faire réparer leur électroménager ou acquérir une machine à bas prix de qualité garantie. »

Actuellement, 5 stagiaires sont encadrés par un ouvrier et un chef d'atelier/formateur. Une dizaine de machines révisées electroREV sortent des ateliers chaque mois via les boutiques du CPAS comme *le Grenier aux trouvailles* à Jemappes et *Re-trouvaille* à Mons, l'atelier propose également un service de réparation pour le particulier.

Ce nouveau centre de réutilisation élargit la couverture géographique et renforce la proximité des services offerts dans le cadre du label electroREV aux citoyens. Il annonce enfin une évolution positive des résultats pour ce secteur en stagnation depuis quelques années. Se doter d'un centre de réutilisation est en effet un investissement financier lourd pour l'économie sociale et un défi en termes d'accès au gisement nécessaire à l'activité. Un appui des Régions et de Recupel sur ces leviers identifiés ainsi que des aides à l'investissement serait idéal pour développer le secteur.

### ElectroREV, un label de qualité

Six centres de réutilisation sont désormais labellisés electroREV, il s'agit d'entreprises d'économie sociale qui participent à la dynamique de l'économie circulaire. Ceux-ci s'engagent via le label electroREV à respecter une série de modes opératoires et de techniques communs pour la remise en fonctionnement de gros électroménagers. Ces appareils révisés sont proposés à la vente avec une garantie de 1 an, en moyenne au tiers du prix du neuf d'un appareil équivalent. Ils répondent à la demande d'un public souvent défavorisé à la recherche de biens devenus de première nécessité avec un bon rapport qualité/prix.

### Un taux de réutilisation remarquable

DEEE ? De quoi s'agit-il ? Sous le terme DEEE sont repris ce que l'on appelle plus communément les déchets d'équipements électroménagers : frigo, congélateur, lave-linge, lave-vaisselle, cuisinière, TV... En 2017, 6,27 % des appareils collectés par ces cinq centres actifs ont été réutilisés et ont retrouvé une nouvelle vie. Même si ce taux est stable depuis une dizaine d'années, la performance des centres de réutilisation est croissante. En effet, en 8 ans le nombre de machines remises sur le marché de deuxième main a plus que triplé (de 4.400 machines en 2010 à près de 13.512 (petits électro compris, mais sans informatique) machines en 2017.



Si l'augmentation de la collecte de ces centres a pu augmenter, c'est grâce à leur prestation de services de qualité. Ce qui leur a permis de remporter les marchés de collecte pour le compte de Recupel (l'organisme responsable de reprise des appareils en fin de vie). L'arrivée d'un nouveau centre de réutilisation ne fera que renforcer cette tendance, une plus-value pour le secteur, l'environnement et le consommateur.

### Comment faire (encore) mieux ?

Les centres de réutilisation font régulièrement le point sur les principaux freins de ce secteur en expansion. Trois leviers ont été identifiés :

#### 1. Coordonner les différents acteurs du secteur pour atteindre les objectifs de réutilisation

L'arrêté du 23 septembre 2010 instaurant une obligation de reprise de certains déchets a été récemment modifié, introduisant un objectif spécifique de préparation en vue de la réutilisation des DEEE. Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, au minimum 2% des DEEE devront être préparés en vue de la réutilisation. Cet objectif s'applique pour chaque catégorie de DEEE. RESSOURCES a soutenu cette modification forçant ainsi les différents acteurs du secteur à l'application d'une meilleure gestion des déchets en respectant la hiérarchie de leur traitement. En favorisant la réutilisation, toute une série de mesures concrètes vont devoir être mises en place, par exemple un espace dédié au réemploi dès le premier point de collecte... il s'agit d'un véritable coup d'accélérateur pour le secteur qui possède un potentiel de croissance important. Le Belge produit en effet 26kg/an/hab de DEEE aujourd'hui seuls 3,27 kg/an/hab sont traités par les entreprises d'économie sociale (soit 4kg/an/hab en Belgique francophone contre 2,8 kg/an/hab en Flandre).

#### 2. Réglementer contre l'obsolescence programmée

Autre principal enjeu de la filière : faire face à la baisse de qualité des équipements électroménagers. En effet l'obsolescence programmée compromet la survie de l'activité de réparation : durée de vie limitée, pièces de rechange non disponibles... tout est organisé pour augmenter le taux de remplacement des produits alors qu'une éco-conception de ceux-ci aurait un impact positif tant pour l'environnement que le consommateur. Autant de points à réglementer en amont avec les constructeurs.

#### 3. Sensibiliser le citoyen

Enfin la collecte préservante des appareils est un enjeu important pour conserver au maximum le potentiel de réutilisation des machines. A ce jour, le système mis en place ne permet pas de faire des collectes favorisant la réutilisation c'est pourquoi les centres de réutilisation organisent également des collectes gratuites à domicile de machines qui ne sont plus utilisées. Il s'agit pour le citoyen d'avoir le bon réflexe en contactant le centre electroREV le plus proche !

### Côté pratique

---

#### Liste des Centres de réutilisation :

- **Les Petits Riens** - rue de Zuen, 69 à 1070 Bruxelles – 02/537.30.26
- **R.APP.EL** - rue du Bon Voisin, 2 à 1480 Oisquercq (Tubize) – 02/355.07.49
- **Trans'Form** – avenue de Philippeville, 290-292 à 6001 Marcinelle – 071/37.65.05
- **Sofie** - chaussée verte, 25/3 à 4460 Grâce-Hollogne – 04/222.41.11
- **Le Hublot** - rue de Gembloux, 500 à 5002 Saint-Servais – 081/74.16.42
- **Le Plein Air** - Avenue du Coq 84 - 7012 Jemappes - 065/408.734

Les machines labellisées electroREV se retrouvent dans une vingtaine de boutiques de seconde main listées sur le site web : [www.electrorev.be](http://www.electrorev.be).

#### Lexique:

- **Réemploi/Réutilisation** : Deux termes cohabitent en Belgique pour désigner «toute opération par laquelle des produits sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.» Le réemploi/réutilisation permet, en prolongeant la durée de vie d'un produit, de retarder son arrivée dans le dispositif de collecte et de traitement des déchets. On parle aussi de seconde main, récup', achat d'occasion, vintage...



- **DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques soit les gros blancs (frigo, four, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, cuisinière...) et le petit-électroménager (robot, sèche-cheveux, fer à repasser, cafetière...)
- **Entreprise d'économie sociale** :  
Par économie sociale, on entend les activités économiques productrices de biens ou de services, exercées par des sociétés à finalité sociale dont l'éthique se traduit par les principes suivants :
  - une finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit : l'objectif premier des entreprises d'économie sociale n'est pas de maximiser les bénéfices mais de développer d'autres plus-values comme la création d'emplois, la protection de la nature, le service de proximité qui font partie intégrante du projet.
  - une autonomie de gestion : leur gestion ne dépend ni d'un actionnaire privé ni de l'État ;
  - un processus de gestion démocratique et participative
  - une primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.Ces 4 principes ont été définis par le Décret du Conseil wallon de l'économie sociale en 2008. L'économie sociale et solidaire fait aujourd'hui figure d'alternative économique.

### A propos de RESSOURCES

---

RESSOURCES est la fédération des entreprises d'économie sociale actives dans la réduction des déchets par la récupération, la réutilisation et la valorisation des ressources dans une dynamique d'économie circulaire. Ces entreprises sont actives tant dans les filières classiques (textile, encombrants, équipements électriques et électroniques) qu'émergentes (bois, vélos, déchets de construction, déchets verts, services industriels ou encore cartouches d'imprimantes) de l'économie sociale de la récupération et du recyclage. RESSOURCES soutient ces entreprises dont les activités permettent de relocaliser les activités économiques en créant de l'emploi local et d'offrir un réel service à la collectivité dans une démarche de développement durable.

#### Contact :

RESSOURCES asbl – rue Nanon 98 – 5000 Namur – [www.res-sources.be](http://www.res-sources.be) - [www.electrorev.be](http://www.electrorev.be)  
Arabelle Rasse - Chargée de communication - 0495/20 00 08 - [a.rasse@res-sources.be](mailto:a.rasse@res-sources.be)

